



NEGOCIATION 2017

Le 8 Février dernier, la troisième journée de négociations annuelles s'est tenue dans un contexte économique difficile pour les hypermarchés, auquel s'ajoute des incertitudes en vue des échéances

à venir : élections présidentielles ; renouvellement du PDG de Carrefour et ses éventuelles conséquences.

La délégation Force Ouvrière, composée de 10 délégués, issus des différentes régions, a défendu avec force nos revendications pour la NAO 2017. Pendant que **Michel Enguelz** argumentait sur toute la partie augmentation de salaire et assistant commercial, les membres de la délégation se sont partagés les autres revendications :

Christelle RIDEZ : les Tickets restaurant

Patrick MICHOT : l'Amplitude horaire

Magalie MARQUES : La dotation du CE

Laurent COSTA : les parkings payant pour le personnel

Nathalie DUMONT : les remplacements de salariés en CDI

Belkacem ASSI : les échelons C et D

Eric DE VILLAIN : la prime multimédia

Et enfin **Jacqueline Poitou** a défendu l'aménagement de fin de carrière, et l'amélioration des conditions d'attribution de la prime de vacances.

Après plus de 7 heures de négociation, nous avons abouti sur une 3^{ème} proposition de la Direction, en arrachant à la dernière séance l'échelon **C pour les niveaux 3, la remise de 5% supplémentaire sur les achats de produits PGC à marque MDD, l'augmentation de 2% de la prime de réduction du temps de travail pour les Seniors**, et l'augmentation des salaires de 0,5%, alors que la première proposition était à 0,2%.

A défaut de signature, la direction a annoncé qu'une augmentation de 0.20% sur les salaires sans autres dispositions serait appliquée.

Les membres de la délégation ont émis **un avis globalement positif** sur ce projet d'accord. Ils estiment avoir rempli la mission pour laquelle ils étaient mandatés, et avoir pleinement défendu toutes les revendications présentées par Force Ouvrière. mais ils ont estimé que les autres avancées obtenues rendaient cet accord positif. Certes l'augmentation des salaires est inférieure à notre revendication, **mais ils ont estimé que les autres avancées obtenues rendaient cet accord positif.**

Jacqueline Poitou

Déléguée Nationale Hypers France

ACCORD NAO 2017

Après consultation des syndicats FO Carrefour du 23 Février, FORCE OUVRIERE signera cet accord le 1er Mars, avec :

86,71% de voix FAVORABLES

POUVOIR D'ACHAT

Augmentation des salaires **+0,5%**

Remise sur Achats : **+ 5%** de remise supplémentaire sur tous les produits PGC à marque Carrefour et MDD, **soit - 15%**

Remise supplémentaire de **10%** sur l'achat d'un smartphone ou une tablette une fois par an, **soit - 20%**

Echelon C pour les niveaux II après 20 ans d'ancienneté **+ 425,75 € / an**

Cette mesure concerne 2 500 salariés, en plus des 4 000 qui ont obtenu cet échelon en 2016

Echelon C pour les niveaux III (hors techniciens de fabrication et vendeurs), après 25 ans d'ancienneté

+ 425,88 € / an

Cette mesure concerne 3 500 salariés

Tickets CESU : le montant annuel passe de 400 à 500 €

+ 100 €uros

Obtenu par
Force Ouvrière



« ASSISTANT (E) COMMERCIAL (E) »

Ce nouveau métier, mis en place par l'accord NAO 2015, signé par FO a bien du mal à être appliqué. Aussi, suite aux nombreux rappels de FO au cours de ces 2 dernières années, **la Direction a décidé de mettre en place d'un test : 4 magasins seront identifiés : 1 par Bassin**

Suivi du test par la Commission Emploi

FORMATIONS QUALIFIANTES

Suite aux nombreuses interventions de FO dans la Commission Emploi, ou lors des consultations en CCE sur le fait que les formations n'étaient pas suffisamment « qualifiantes », la Direction a proposé :

Mise en place de nouveaux CQP, réservés au salariés volontaires, en CDI, avec 1 ancienneté d'1 an, sur les métiers des produits frais : la marée, Fruits et légumes, Charcuterie-Fromage, Boucherie

Nouveau : Certification CLEA :

Cette certification atteste de la maîtrise des savoirs de base afin de favoriser l'employabilité et l'accès à la

formation des personnes. Elle correspond à un niveau Brevet des collèges.

Elle est faite sous la forme d'un test d'une journée pour valider les compétences. **A l'issue de cette journée,**

validation du niveau CLEA ou définition d'un plan de formation individualisé.

V.A.E.

Carrefour souhaite poursuivre l'expérience des V.A.E collectives qui permettent de valoriser l'expérience professionnelle des équipes

Afin de valoriser cet effort de formation, la Direction propose

d'octroyer une prime de 100€ brut,

aux salariés qui valident une V.A.E ou qui obtiennent un CQP à partir de 2017

EMPLOI

La Direction s'engage à ce que le niveau d'effectif soit supérieur à celui constaté en 2016 si l'évolution du CA HT hors Carburant constatée en 2017 est supérieure à l'évolution du même CA en 2016

FONDS DE SOLIDARITE

Le Budget Solidarité pour venir en aide aux salariés en difficulté passe à **350 000 € par an**

ET POUR LES SENIORS :

Revalorisation de la prime forfaitaire de passage à temps partiel de 2%

La Direction propose de porter **à trois ans**, les dispositions spécifiques de l'accord Accompagnement Fin de Carrière qui sont actuellement sur une période de deux années précédent le départ en retraite.

Pour tout renseignement : contactez vos élus FO, négociateurs et signataires de cet accord

Rédaction : *Jacqueline POITOU*
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers France

Les dates à retenir :

2 Mars : Négo Santé au Travail

3 Mars : Négo Supplément de Participation

9 Mars : Négo Mission Handicap

Commission Solidarité

14 Mars : Conditions de travail Caisses

N'oubliez pas : FO
négocie et signe des
accords, parce que

**SANS
SIGNATURE
Y'A PAS !**